



# Suzuki Triples Club de France

## Treffen Perigord Tour

**Bulletin d'inscription**  
au 10ème Rassemblement international du STCF  
les 22, 23 et 24 juin 2018 à Tamniès en Dordogne (24)

**Date limite d'inscription : 31 mai 2018**

Nom, Prénom: .....

N° de membre STCF: ..... Votre GT Triples : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Mobile: .....

E-mail : .....@.....

À remplir uniquement pour les non possesseurs de Suzuki 3 cylindres 2T.

Votre modèle de Suzuki 2T. : ..... Cylindrée : .....

Participation au Treffen : Le prix comprend : visites du vendredi, samedi et dimanche matin, 2 nuits au camping, 1 emplacement pour voiture, 2 petits-déjeuners au camping, 4 repas du vendredi et samedi soir, samedi et dimanche midi, apéritifs et goûters pendant les 3 jours

Conjoint et Membre du club STCF\* ..... X 160 € = .....€

\* Les conjoints des membres bénéficient de la remise club (soit 160€ au lieu de 185€)

Non-Membre ..... X 185 € = .....€

**Ci-joint le montant de ma participation par chèque (libellé à l'ordre de STCF) : dans sa totalité à l'inscription .....€**

Les repas du jeudi soir, du vendredi midi et dimanche soir sont facultatifs. Pour faciliter la comptabilité faire un chèque par journée libellé à l'ordre du STCF

Je participe : (rayer la mention inutile)

- *jeudi soir* 22 €/pers. (ci joint chèque pour jeudi soir) NON OUI : 22 € X ..... = .....

Tourain blanchi - salade périgourdine - magret grillé  
pommes sarladaises - îles flottantes - vin de bergerac en pichet - café

- *vendredi midi* 10 €/pers. (ci-joint chèque pour vendredi midi) NON OUI : 10 € X ..... = .....

- *dimanche soir* 20 €/pers. (ci joint chèque pour dimanche soir) NON OUI : 20 € X ..... = .....

Foie gras mi-cuit - confit aux cèpes - gratin aux fraises - vin - café

**Bulletin et règlement à retourner à : S.T.C.F. - 58 rue de l'égalité - 91600 Savigny-sur-Orge**

Votre règlement ne sera pas mis à l'encaissement avant le 31 Mai 2018

Le bulletin doit être impérativement accompagné de son règlement en totalité tout bulletin d'inscription reçu sans son règlement ne sera pas pris en compte.

Reste à vos frais : les frais personnel, le carburant pour votre trajet

Tout désistement doit être signalé à l'organisateur impérativement avant le 31 mai 2018

Aucun remboursement ne sera effectué, pour tout désistement intervenant après cette date.

Fait à ..... le .....

“ Lu et approuvé “

Signature

**Date limite d'inscription : 31 mai 2018**

TSVP  
→

# Règlement intérieur du STCF

## pour la manifestation du 22, 23 et 24 juin 2018

### Article 1

Le règlement a pour but de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement pour le rassemblement du club STCF. Il a été approuvé par les administrateurs du dit club. Son non-respect peut entraîner l'exclusion du ou des membres incriminés. Tout participant à ce rassemblement s'engage à respecter le présent règlement, condition nécessaire et indispensable au bon déroulement de cette manifestation.

Aucune inscription ne sera validée, sans retour par courrier, de ce règlement intérieur de la manifestation, daté et signé en bas de page.

### Article 2 -PARTICIPANTS

Tous les motards s'engagent à être en conformité avec les règles de circulation en usage en France (permis de conduire, carte grise, assurance à jour.) pour pouvoir participer aux différentes balades organisées pour ce rassemblement. Les balades se déroulant sur des voies de communication normalement autorisées à la libre circulation des véhicules à moteur, chaque participant est de toute façon totalement responsable des sanctions éventuelles découlant de son propre comportement ou du non-respect des règles du Code de la route. En effet, les organisateurs du STCF n'ayant pas à se substituer aux forces de police, leur responsabilité ne saurait être engagée en cas d'infraction commise par un des participants au rassemblement.

Les motards feront un effort particulier afin de respecter les riverains ainsi que les autres usagers des chemins parcourus (piétons, VTT, chevaux, etc.)

Chacun s'imposera un maximum de prudence et de sécurité aux abords des habitations et des routes départementales empruntées.

Pour participer à ce rassemblement, tous les membres et non-membres devront s'acquitter du paiement en intégralité par chèque demandé sur le bulletin

### Article 3 – CAMPING, RESTAURANTS ET AUTRES

Le camping «Le Pont de Mazerat» à Tamières reçoit ce rassemblement et il est tenu de respecter le matériel en location et tous

les locaux dans l'enceinte du camping ainsi que la voirie. Il est bien entendu que chacune des personnes présente durant ce séjour ne s'exercera pas à des exhibitions de moto à l'intérieur du camping (le bruit est strictement interdit). Il en va de même si un parking privé est à disposition aux abords des restaurants, de garder une bonne image de motard. Il est demandé à chacun de respecter les locaux et le personnel des restaurants et les personnes nous accueillant aussi au camping, toute dégradation volontaire durant ce séjour sera à la charge de la ou des personnes incriminées

### Article 4 -FORFAIT 3 JOURS

**Il est impératif de suivre le bon déroulement du programme. Les horaires seront scrupuleusement respectés. Tout participant qui viendrait à manquer une animation le ferait sous son entière responsabilité et ne pourra être remboursé.**

**Le prix d'inscription inclut tous les repas cités sur le forfait, le couchage au camping et toutes les animations. Toutes les boissons et repas pris en dehors du programme établi seront entièrement à votre charge. Si vous désirez coucher à l'hôtel, celui-ci sera entièrement à votre charge ainsi que les réservations. Le STCF décline toute responsabilité sur ces charges supplémentaires qui ne sont pas incluses au programme.**

**En aucun cas une remise ne sera effectuée sur le prix d'inscription pour tout repas extérieur au rassemblement ou pour les nuits d'hôtel. Il est impératif de respecter la formule du programme établi pour ces 3 jours de rassemblement. L'hébergement, les repas, et l'animation sont indissociable du forfait. Toute nuit supplémentaire passer au camping hors forfait sera à votre charge.**

### Article 5 -ORGANISATION ET ENCADREMENT

Pour permettre la bonne organisation des balades, une ou plusieurs réunions préparatoires se tiendront avant le rassemblement entre membres accompagnateurs qui assureront l'encadrement.

Cet encadrement est assuré par des mem-

bres du club STCF qui prennent en charge l'organisation des repas et de l'hébergement ainsi que l'accueil aux points de rendez-vous. Ces membres en charge de l'organisation feront toute cette préparation et cet encadrement à titre gratuit et personnel, donc il est tenu de les respecter humainement. L'encadrement pourra prévoir l'utilisation de téléphones mobiles et informera des numéros de téléphone éventuels de l'encadrement.

### Article 6 -RESPONSABILITÉS

Il est rappelé à chacun qu'en aucun cas les organisateurs du rassemblement ne pourront être pris à partie ou mis en faute en cas de panne, d'incident ou d'accident des motos. La responsabilité des organisateurs ne pourra pas être mise en avant si, durant une ou des balades ou même durant le trajet du domicile de chaque participant au lieu du rassemblement et inversement, un incident ou un accident devait surgir sauf dans le cas où l'un d'eux serait impliqué.

En aucun cas, les organisateurs de ce rassemblement ne seront responsables de la perte ou de vol d'objets personnels

### Article 7 -IMPÉRATIF

Il est impératif de régler le rassemblement en une seule fois avant le 31 mai 2018 {160€/pers. Conjoint/adulte/adhérent du STCF ou 185€/pers adulte non adhérent). Aucun désistement ne sera accepté après cette date. Par conséquent, il n'y aura pas de remboursement possible après la date du 31 mai 2018.

### Article 8-MARQUE ET CYLINDRES

Ce rassemblement est ouvert à tout possesseur de moto(s) de collection Suzuki 3 cylindres 2T. Si vous désirez participer au rassemblement avec une autre moto Suzuki 2T. de collection il vous suffit d'en faire la demande à l'organisation en précisant le modèle et la cylindrée par Email au [secretariatstcf@orange.fr](mailto:secretariatstcf@orange.fr)

Une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Pour toutes les inscriptions le bulletin joint doit être retourné avant le 31 mai 2018 à l'adresse indiquée au recto accompagné de votre règlement total.

Fait à

le

Nom

Prénom

Signature

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé ")

TSVP  
→